



Délibération n° D2024-11-111

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphane GRAFF, Franck PRADEL, Nicolas ELIE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Sophie JUELLE

Absents excusés :

Procurations : Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ

Secrétaire de séance : Ghislaine GACHET-PONNAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 novembre 2024

N° D2024-11-111 OBJET : CESSION DES PARCELLES B 2831, B 2832 (issues de B 2394), B 2833 (issue de B 2396), B 2837 (issue de la B 2403) ET B 2839 (issue de la B 2809) A TERACTION, DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES VARINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal numéro D2019-09-061 en date du 19 septembre 2019, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a approuvé le choix de la société TERACTION en qualité de concessionnaire-aménageur de la ZAC DU NOUVEAU QUARTIER TOURISTIQUE DES VARINS et les termes de la concession d'aménagement ; ainsi que les délibérations du Conseil Municipal numéro D2020-10-073 en date du 12 octobre 2020, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et numéro D2020-10-074 en date du 12 octobre 2020 approuvant le programme des équipements publics de ladite zone.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des VARINS, dont l'objet est de réaménager le front de neige afin d'améliorer l'attractivité touristique de la Commune (création notamment de lits chauds) et conformément au traité de concession en date du 7 octobre 2019 et de ses avenants en date du 19 juillet 2022 et du 15 juillet 2023, les parcelles cadastrées section B numéros 2831, 2832, 2833, 2837, 2839 (issues des divisions des parcelles anciennement cadastrées section B numéros 2394, 2396, 2403 et 2809), propriété de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY, doivent être cédées à la société TERACTION.

Il est précisé que les parcelles cadastrées section B numéros 2831, 2832, 2833, 2837, 2839 (issues des divisions des parcelles anciennement cadastrées section B numéros 2394, 2396, 2403 et 2809), ne sont pas et n'ont pas été affectées à l'usage direct du public ni à un service public et dépendent du domaine privé de la Commune

La vente interviendra moyennant le prix total TTC de 1.178.014,59 € (prix hors taxe de 1.178.014,59 €, la marge réalisée par la Commune étant nulle). Ce prix sera payé comptant par la société TERACTION le jour de la signature de l'acte.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente cession n'a pas été précédée d'un avis rendu par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), la population de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY étant inférieure à 2.000 habitants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan représentant les parcelles cédées par la Commune à TERACTION annexé à la présente délibération,

Décision :

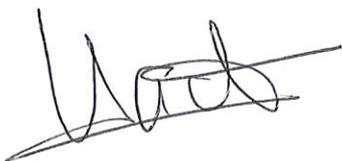
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la cession au profit de la société TERACTION, concessionnaire-aménageur de la ZAC des Varins, des parcelles cadastrées section B numéros 2831, 2832, 2833, 2837, 2839 (issues des divisions des parcelles anciennement cadastrées section B numéros 2394, 2396, 2403 et 2809), telles qu'elles figurent sur le plan ci-annexé, moyennant le prix total TTC de 1.178.014,59 € payé comptant, et aux conditions susvisées;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente au profit de la société TERACTION, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Amendements : Néant

| | | |
|--------------------------|----------------------------|----|
| <u>Adoption</u> : | Conseillers présents | 12 |
| | Procurations..... | 02 |
| | Votants..... | 14 |
| | Pour | 14 |
| | Contre | 00 |
| | Abstention..... | 00 |

Secrétaire de séance
Ghislaine GACHET-PONNAZ



Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 22/11/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.